Recensement militaire

Recensement militaire:

Où s'adresser : Mairie

Pièces à fournir :

- Carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité
- Livret de famille des parents
- Décret de naturalisation s'il y a lieu

Coût : gratuit

Observations : obligations pour les filles et les garçons, le demandeur doit venir le jour de l'anniversaire ou dans les 3 mois suivant ses 16 ans (ou dans le mois suivant l'acquisition de la nationalité française)